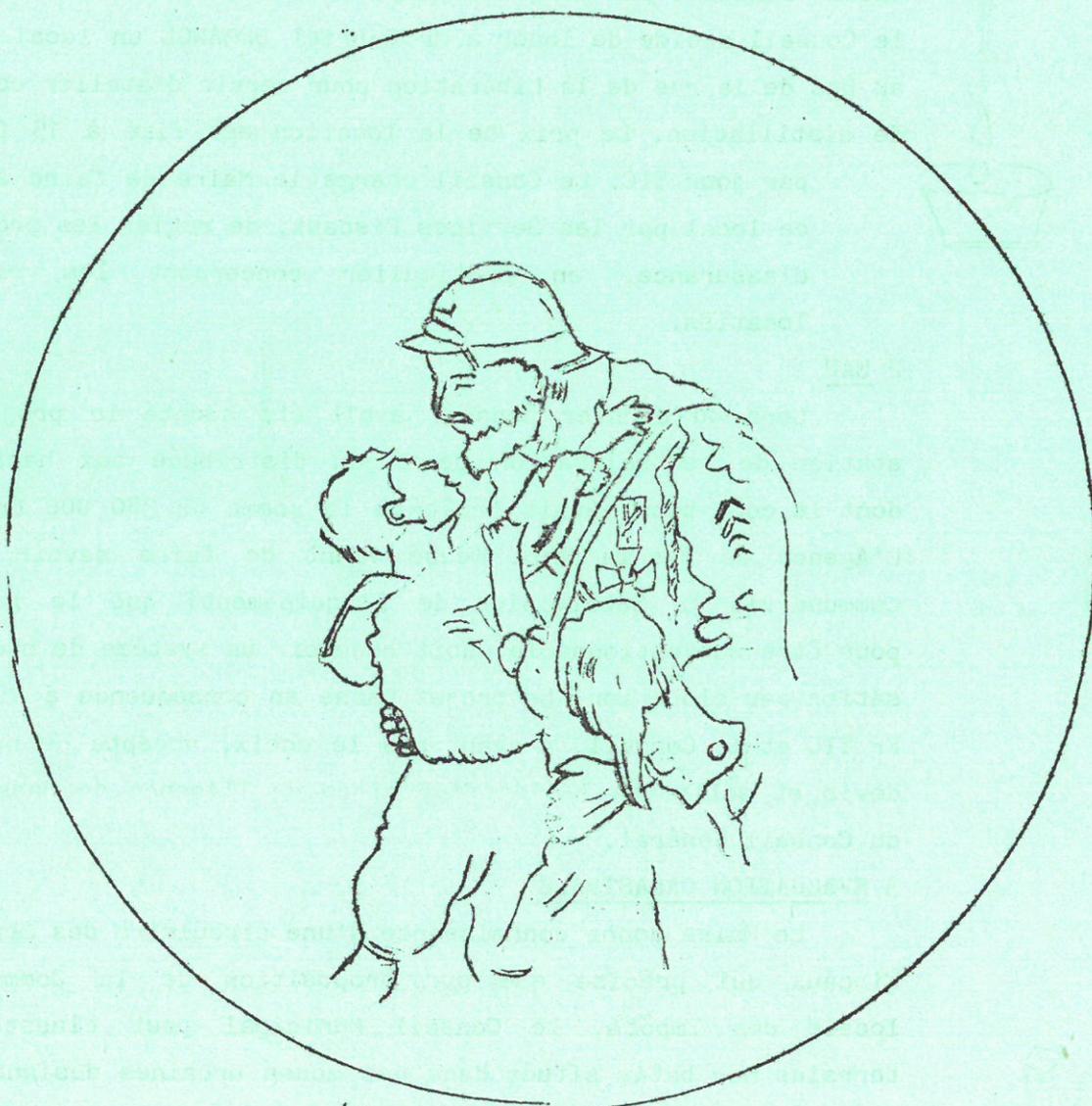


ENTRÉE-NOUS.

THIAVILLE 5/ MEURTHE

NOV 91

N°288



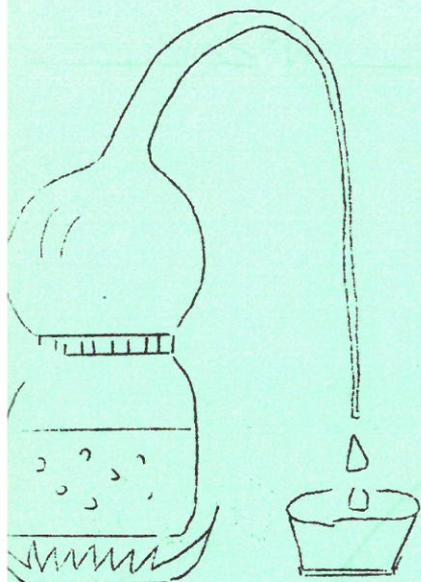
NOVEMBRE 1918

**** EN DIRECT DU CONSEIL ****

Le Conseil était réuni le jeudi 31 octobre 1991 à 20H30, en présence de la Municipalité Junior (Excusés: J.SOUVAY, G.GEORGES, M.VILLAUME, M.CEORGES).

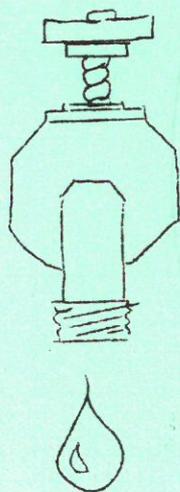
1 DISTILLATION. ATELIER COMMUNAL

Le local des pompes du bâtiment de la Mairie qui servait jusqu'ici d'atelier communal a été réhabilité et ne peut plus être utilisé à cet usage. Par ailleurs, l'extension du garage communal (Pompiers et tracteur) pour abriter la remorque et divers matériels (lame à neige, sableur, etc ...) n'est pas encore réalisée par manque de moyens financiers. En conséquence, le Conseil décide de louer à Mr Gabriel DEMANGE un local situé au bas de la rue de la Libération pour servir d'atelier communal de distillation. Le prix de la location est fixé à 15 francs par jour TTC. Le Conseil charge le Maire de faire agréer ce local par les Services Fiscaux, de régler les problèmes d'assurance, en particulier concernant les risques locatifs.



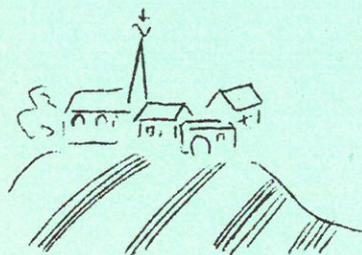
2 EAU

Lors du dernier Conseil avait été adopté le projet de station de neutralisation de l'eau distribuée aux habitants dont le coût total était arrêté à la somme de 380 000 Fr TTC. L'Agence de Bassin Rhin Meuse vient de faire savoir à la commune (via la Subdivision de l'Equipement) que le projet, pour être subventionnable, doit recevoir un système de stérilisation par chloration. Le projet passe en conséquence à 450 000 Fr TTC et le Conseil, n'ayant pas le choix, accepte ce nouveau devis et sollicite l'aide financière de l'Agence de Bassin et du Conseil Général.



3 EVALUATION CADASTRALE

Le Maire donne connaissance d'une circulaire des Services Fiscaux qui précise que sur proposition de la Commission locale des Impôts, le Conseil Municipal peut classer des terrains non bâtis situés dans des zones urbaines désignées au P.O.S. dans un groupe spécial. Cette disposition aurait alors pour effet de modifier les bases d'imposition desdits terrains et les taxer davantage.



Le Conseil renonce à utiliser cette disposition.

4 PAYS D'ACCUEIL DU DONON

Au Salon International du Tourisme et Voyages du 8 au 11 Novembre à COLMAR, le Pays d'Accueil du Donon sera présent. La commune, sollicitée par le Pays d'Accueil n'a pas de documentation la concernant à remettre ni de dépliants à distribuer gratuitement.

5 ADMISSION EN NON VALEUR (consommation d'eau)

Une redevance de 777 francs d'eau était dûe en 1989 par un habitant qui a quitté la commune depuis. Les procédures engagées par le Percepteur sont restées vaines compte tenu de l'insolvabilité de l'intéressé. Dans cette situation, le Conseil décide l'admission en non valeur de la somme due.

6 INDEMNITE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS

Chaque Conseil Municipal doit se prononcer, au niveau du département, entre 2 formules pour fixer l'augmentation de cette indemnité: soit appliquer le taux d'évolution qui sera constaté pour la dotation unitaire de l'Etat, soit procéder à une majoration de 2,2%. Le Conseil opte pour cette dernière formule, ce qui porte l'indemnité à 874 Fr/mois.

7 ECOLE

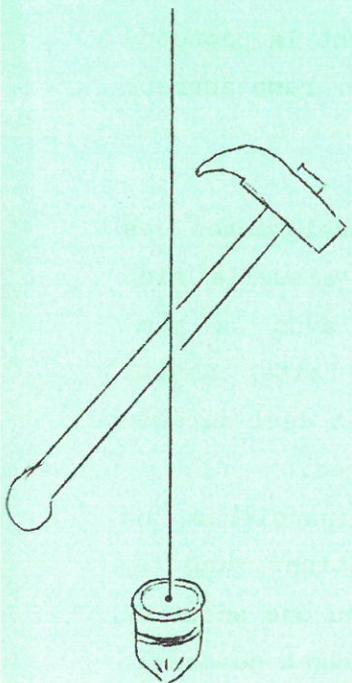
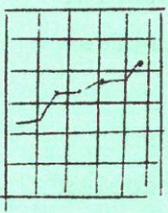
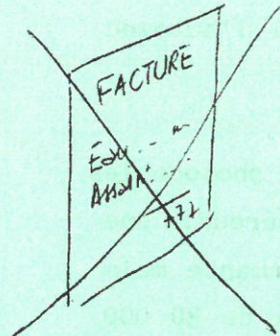
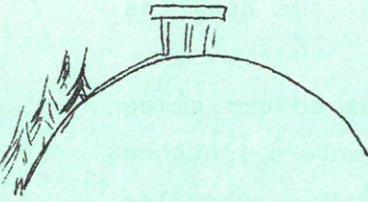
Les travaux, après nouvelle consultation par l'architecte, sont enfin commencés. Le Maire regrette de n'avoir pas été en mesure d'informer les élus plus en amont des choix réalisés par l'architecte compte tenu des prix obtenus, avant le démarrage du chantier. Les entreprises les moins disantes retenues sont les suivantes: Maçonnerie:GONCALVES, Charpente/couverture: HACHAIR, Menuiseries extérieures:FERMAPLAST, Menuiseries bois:MCV, Plâtrerie:RAPPINE, Sanitaires et chauffage:COLIN, Electricité:MORQUE, Chape:FERRY, Peintures et revêtements de sols:MARCHAL, Serrurerie:MELLE.

Coût prévisionnel: 449 497 Fr TTC, honoraires d'architecte compris.

Pour ces travaux, le Conseil sollicite une subvention de l'Etat au titre de la "Mission Bruit".

8 FORETS

Les 132 M3 de résineux marqués dans la parcelle 26 n'ont pas été vendus le 1er octobre 1991 à LUNEVILLE. Le Conseil décide que ces résineux seront à vendre à l'automne 1992 (132 M3) en même temps que ceux des parcelles 32 (136 M3) et 4 (188 M3).



Par ailleurs, sur proposition d'ONF, il décide que les feuillus de la coupe affouagère 1993 seront exploités dans les parcelles 8, 11 et 12.

Cependant, en ce qui concerne les résineux de ces mêmes parcelles pour lesquels l'Office proposait une vente à l'automne 1992, les élus décident que la vente des parcelles 26, 4 et 32 suffit. En conséquence, ils décident que les feuillus des parcelles 8, 11 et 12 seront vendus à l'automne 1993 seulement.

9 PHOTOCOPIEUSE

Achetée en janvier 1985, elle totalise 108 000 photocopies réalisées et son entretien commence à devenir onéreux. Une proposition d'achat d'une photocopieuse très performante mais d'occasion est faite par une commune voisine au prix de 30 000 Fr TTC à payer en 1992. Une offre de matériel pour du matériel moins performant à priori mais neuf est faite par un professionnel avec 2 formules:

- 31061 Fr TTC et reprise de l'ancienne au prix de 6000 Fr
- 27900 Fr TTC sans reprise de l'ancienne et 30000 photocopies gratuites (consommables sauf papier à la charge du vendeur).

Le Conseil décide de conserver pour le moment la photocopieuse actuelle et sursoit en conséquence à son remplacement jusqu'à nouvel avis.

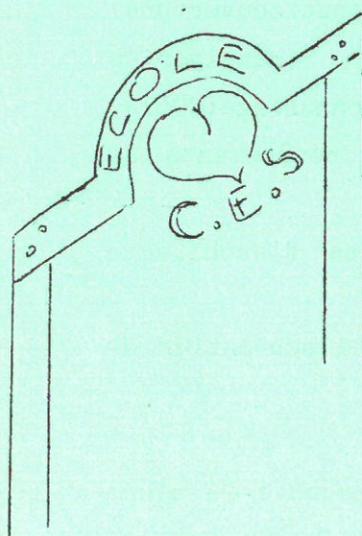
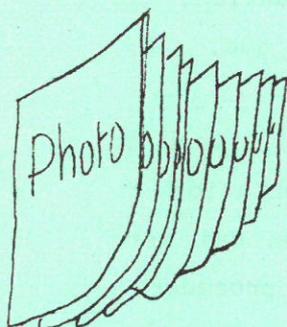
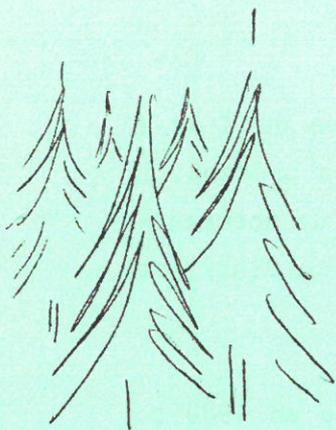
10 AIDE MATERNELLE

Le Maire donne lecture d'une lettre des enseignantes des l'école qui souhaitent que le contrat CES de l'actuelle aide maternelle soit transformé en emploi effectif avec la même titulaire, à partir d'avril 1992. Lecture est faite ensuite d'une lettre de l'intéressée, titulaire du BAFA et de l'agrément piscine qui sollicite le poste si celui-ci est créé.

Le Conseil, en égard à ses possibilités financières, ne réserve pas une suite favorable à ces propositions pour le moment tout au moins et recherchera le moment venu une solution conforme à l'intérêt des enfants et à celui du budget communal.

11 DIVERS

Le Maire fait le compte rendu de la réunion qui s'est tenue à RAON L'ETAPE le 7 octobre 91 sur la voie express (voir article spécial).



P.O.S.: la révision est commencée et une première réunion de travail s'est tenue en Mairie le mercredi 23 octobre 1991 avec les divers représentants de l'Etat et Administrations et les membres du Groupe de Travail.

06.11.1991: réunion des Secrétaires de Mairie du Canton.

La commune recherche toujours 2 CES garçons. A ce jour, ces 2 postes ne sont toujours pas comblés.

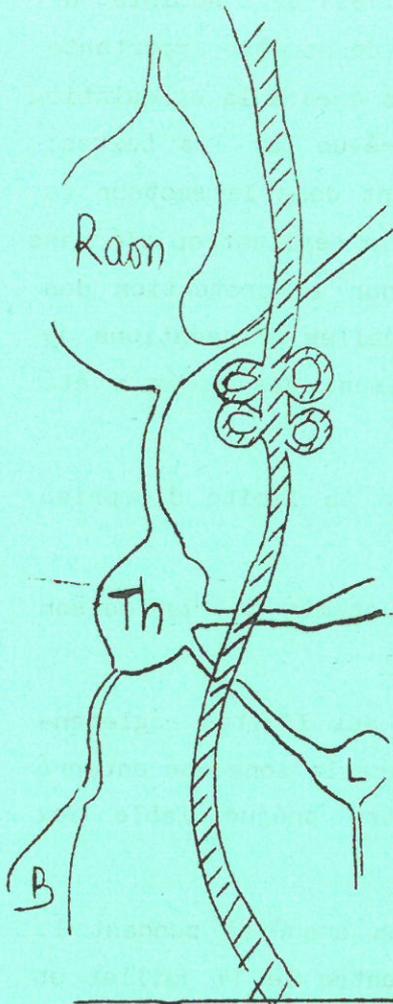
La canalisation d'alimentation des fontaines du village est bouchée et à ce jour, malgré les recherches, l'obstruction n'a pas été localisée.

Informatisation de la Mairie: le sujet reste d'actualité sous réserve de son financement.

Un bilan financier précis sera effectué concernant les travaux de la Mairie lorsque toutes les factures seront payées et les subventions encaissées.

Un examen sur les méthodes de travail des élus est ensuite effectué. Le Maire souhaite que chaque commission élise un vice président lors du prochain Conseil et que le travail de préparation des dossiers se passe davantage en commission à l'avenir.

La séance est levée à 1400.



LA CANTINE DE L'ECOLE

C'est varié, savoureux,

C'est abondant,

C'est pas cher,

C'est pratique.

Usez-en. Abusez-en. N'en privez pas vos enfants ...

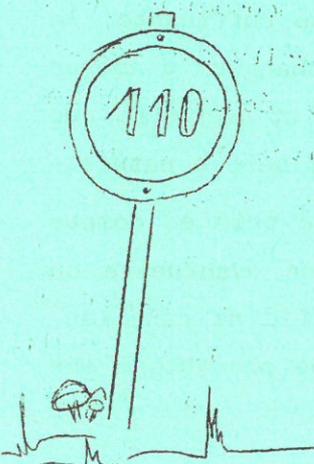


** VOIE EXPRESS **

Lors de la réunion du 07.10.1991 en Mairie de RAON L'ETAPE, sous la présidence de Monsieur le Sous-Préfet de LUNEVILLE, il a été donné connaissance des résultats de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur émet un AVIS FAVORABLE quant à l'utilité publique du projet de construction de la déviation avec le tracé qui a été présenté et sur les modifications nécessaires des POS des diverses communes.

Ci-après, le texte intégral "Analyse des observations faites à l'enquête d'utilité" concernant la commune de THIAVILLE:



- 1 Conseil Municipal: (Délibération du 12.12.1990 - Lettre du 14.02.1991 de l'Administration). Le profil en long du projet ne peut pas être modifié de manière importante et il n'est pas particulièrement préjudiciable aux nuisances dues à la circulation des véhicules; la prise en compte des préjudices agricoles est prévue par les textes; le Maître d'Ouvrage peut prendre en charge les frais de remembrement dans le secteur de la déviation; l'Administration a donné un accord de principe pour la réalisation d'écrans anti-bruit, d'aménagements paysagers, d'un bassin de rétention pour la protection des captages et de la nappe phréatique, de la remise en état d'éventuelles dégradations de la voirie communale occasionnées par les travaux; le rétablissement des accès a été étudié.
- 2 A.C.C.A. de THIAVILLE: une clôture anti-gibier doit être posée en limite d'emprise coté forêt.
- 3 Mme BERNARD: La modification éventuelle du rétablissement du chemin de "La Maison Ronde" doit être étudiée en concertation avec les élus.
- 4 Mr FOUSSE: Les niveaux acoustiques prévisibles sont inférieurs aux limites réglementaires et de plus un merlon anti-bruit doit être réalisé dans la zone non enterrée. La propagation des gaz d'échappements ne semble pas être préjudiciable aux riverains eu égard à la distance qui les sépare de la déviation.
- 5 A.S.V.P.P.: La réglementation permet de prévoir l'ouverture des enquêtes pendant le mois de juin. La période de vacances la plus intense est entre le 14 juillet et le 15 août, le commissaire-enquêteur doit également lui même être disponible à toute période au même titre que tout particulier concerné par le projet et l'enquête et cela malgré ses contraintes et de plus des réunions préalables d'information du public ont eu lieu auparavant: la notice explicative et surtout l'étude d'impact justifie le choix du tracé retenu sur la base de nombreux critères; le projet n'étant pas autoroutier, l'échangeur central permettra la desserte immédiate de THIAVILLE et RAON L'ETAPE ainsi que l'organisation d'une zone d'activités; le coût de sa réalisation ne paraît prohibitif du fait qu'il est englobé dans la solution retenue qui est la plus économique; d'après l'étude du trafic, bien que les échangeurs d'extrémité ont une capacité suffisante, la desserte est améliorée par cet échangeur central; le risque avec cet échangeur d'amener le trafic dans un quartier à haute population ne pourra être analysé et minimisé que lorsque la ou les pénétrantes seront définies; les écoulements naturels seront naturellement rétablis, les risques de pollution de la nappe phréatique ont été pris en compte ainsi que l'effet de barrage du remblai dans la vallée et une rupture éventuelle du barrage de Pierre Percée; le cours de la Meurthe ne doit pas être modifié ni canalisé, son lit doit être préservé par des enrochements; la qualité de la nappe phréatique est

connue; le tarissement ou la pollution des sources et des puits ne semble pas à craindre par la réalisation du projet; la forêt n'est pas scindée car le tracé suit approximativement en lisière nord; la SNIEFF n'est pas compromise et un classement de la vallée en zone naturelle paraît difficilement envisageable; la solidarité intercommunale semble admise notamment pour la commune de THIAVILLE; les nuisances sonores doivent respecter les seuils réglementaires; la déviation devrait réduire de manière sensible le risque d'accidents; les sites archéologiques potentiels à recenser d'après sondages ne sont pas à priori compromis et peuvent même être mis en valeur du fait de leur découverte éventuelle; les incidences sur les exploitations agricoles doivent être prises en charge par indemnité ou remembrement; les aménagements paysagers sont étudiés eu égard au milieu environnant.

6 Mr BERNARD: Le tracé en courbe est justifié par la ligne générale des grands axes du projet de part et d'autre de ce secteur.

**** LA VIE DU VILLAGE ****

Décès: Le 19 octobre 1991 est décédé à SAINT-DIE Monsieur Robert CHARTON domiciliée 2 rue de l'Eglise, à l'âge de 72 ans.

Le 17 novembre 1991 est décédée à RAON L'ETAPE Madame Joséphine SYDA domiciliée 1- rue de Bellevue, à l'âge de 91 ans.

A ces familles dans la peine nous présentons nos sincères condoléances.



**** PROCHAINES MANIFESTATIONS ****

24 novembre	Sainte Cécile	Chorale	THIAVILLE
6 décembre	Char de St Nicolas	Ass.Familiale	THIAV./LACHAP.
15 décembre	Choucroute	Foyer Rural	THIAVILLE
21 décembre	Noël des enfants	Foyer Rural	LACHAPELLE
22 décembre	Noël des enfants	Ass.Familiale	THIAVILLE

**** OBJETS ENCOMBRANTS ****

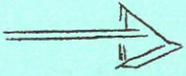
Les objets ménagers encombrants seront ramassés dans notre commune le 28 novembre 1991 par la Société ESPAC. Les sortir la veille au soir. Merci.

**** GAI GAI L'ECOLIER ****

Il n'y aura pas classe les samedis suivants à l'école de THIAVILLE: 7 et 21 décembre 1991, 18 janvier, 8 février, 14 mars, 4 et 11 avril 1992.

NOTEZ
LE
PMEN...

N'oubliez pas...



GARDERIE PERI-SCOLAIRE

PRATIQUE - PAS CHERE - UTILISEZ-LA

**** MAISONS ET VILLAGES FLEURIS ****

Le jury d'arrondissement puis le jury départemental a sélectionné notre village pour son fleurissement et nous a attribué la 3ème place au niveau de la Meurthe et Moselle dans les communes de notre catégorie.

Bravo à toutes et à tous et un grand merci pour les efforts accomplis qui contribuent à améliorer notre image et celle de notre canton.

Continuons en 1992 !



**** DICTONS DU MOIS ****

Lè Toussaint venôwe
Quitte tè chèrrôwè.

E lè Saint-Martin
Lo compte de chèquïn.

Quand i noche à Ste-Catherine
C'o pou trô mwè.

Hiver po prèssé
Vin évo Saint-André.

En nôvempe, s'è tinne
l'onnaïlle sré bonne.

La Toussaint venue,
Quitte ta charrue.

A la Saint-Martin
Le compte de chacun.

Quand il neige à la Ste-Catherine
C'est pour trois mois.

Hiver peu pressé
Vient avec Saint-André.

En novembre, s'il tonne
L'année sera bonne.

**** ON NOUS PRIE DE FAIRE PART ****

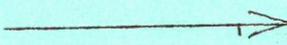
ECOLE

◊ Cette année encore, Saint Nicolas n'oubliera pas les enfants de l'école de THIAVILLE dans sa tournée de distribution de friandises.

Il se rendra à l'école le vendredi 6 décembre.

◊ A partir de cette année, en plus de l'activité piscine, les enfants de l'école profiteront pendant un trimestre, à raison de 2 heures par semaine des tatamis de la salle de judo de BACCARAT afin d'y pratiquer d'autres activités physiques, ceci financé par la coopérative.

et vive le judo...>





◊ Pour vos cartes de vœux, décorations de table ou de sapin de Noël, ainsi que pour vos petits cadeaux, pensez à rendre visite au Marché de Noël organisé par l'école au profit de sa coopérative.

Il aura lieu le vendredi 20 décembre à partir de 16 heures à l'école de THIAVILLE.

Venez nombreux !

◊ Vous pouvez dès à présent réserver votre PIN'S de la coopérative scolaire au prix de 20 Fr.

Parution mi décembre.

PIN'S

TENNIS DE TABLE

Premiers résultats de la saison:

Difficile début de la première équipe en Championnat Régional. Elle s'est en effet inclinée lors ses deux premiers matches, de peu face à SAINT-MICHEL (8-10) avec une égalité parfaite lors des simples de 1-1 à 8-8 et la perte des deux doubles; puis logiquement à RAON/PLAINE (5-13).

La deuxième équipe, qui vise la montée en Départementale 1, a bien débuté face à DOMFAING (13-5) et à ETIVAL (12-6). Reste à confirmer ces résultats.

La troisième équipe, qui a comme ambition le maintien en Départementale 2, a connu 2 rencontres très serrées à MOYENMOUTIER (défaite 8-10) et face à ETIVAL (victoire 10-8).

Quant à la quatrième équipe, nouvellement formée en Départementale 3 avec les jeunes joueurs du Club, elle s'est inclinée lourdement face à DOMFAING (2-16) puis a ramené une prometteuse victoire de MOYENMOUTIER (11-7) qui prouve la progression de nos jeunes "qui en veulent".

Une place en milieu de tableau peut être envisagée.

FOYER RURAL

L'assemblée annuelle générale du Foyer Rural s'est tenue le 29 septembre 1991 salle de l'Annexe à THIAVILLE, en présence de Monsieur le Maire, Monsieur Gérard DABONNOT représentant la Fédération Départementale des Foyers Ruraux, Madame Chantal KAHL représentant l'Association Départementale et bien sûr, le bureau et les membres du Foyer Rural.

La Présidente Michèle DIVOUX a présenté le bilan de l'année c'est à dire:

- les activités de la saison passée
- les manifestations qui ont permis au Foyer Rural d'exprimer sa vitalité
- le bilan financier et bien entendu les perspectives de l'Association

Cette année, une nouvelle section s'est créée: la danse moderne. Elle est ouverte aux jeunes de tous âges.

